

## **Vérification de la cohérence globale entre les encours granulaires déclarés pour compte propre dans Protide et les encours agrégés comptables**

**Septembre 2017**

1. Protide recense en titre à titre l'intégralité des avoirs en titre et du passif de titre des déclarants. Cet encours est identifié sous le type de portefeuille PPO, et sous les types de détention DCL, NPU ou PPE (si le conservateur est localisé à l'étranger).

2. Les encours de cessions temporaires font l'objet de déclarations distinctes sous les types de détention TRP (titres reçus en pension livrée), TDP (titres donnés en pension livrée), TEP (titres empruntés) et TPR (titres prêtés).

**Si les titres empruntés et reprêtés sont maintenus à l'actif dans SURFI et font l'objet d'une inscription au passif en autres dettes de titres, il convient dans ce cas d'enregistrer ces titres dans la détention (en DCL ou PPE).**

**De même, si le titre reçu en pension est reprêté et si le titre est maintenu en TRP, il doit être déclaré également en DCL ou PPE.**

3. Il est possible de vérifier la cohérence globale entre les encours déclarés dans Protide et les encours comptables. Cette vérification nécessite cependant de rétablir l'homogénéité des périmètres couverts dans chacun des 2 déclaratifs :

- a) La zone d'activité des déclarations comptables doit être identique à celle de PROTIDE, à savoir les avoirs et passifs de titre inscrits sur les livres des implantations des déclarants en France métropolitaine, y compris MONACO, et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
- b) La comparaison est menée en distinguant la zone de résidence de l'émetteur du titre, pour les avoirs en titre comme pour le passif de titre. On considérera a minima la partition France (métropole y compris MONACO + DROM et assimilés) / Non-résidents.
- c) Pour limiter les écarts liés au mode de valorisation, il est recommandé de prendre en compte, lorsque c'est possible, les encours valorisés au prix du marché. L'extraction portera donc de préférence :
  - sur le portefeuille de transactions décrit dans le tableau TIT\_PTF ;
  - sur les portefeuilles de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement décrits dans le tableau M\_TITPRIM.La date de l'opération à prendre en compte dans protide est celle des états comptables.
- d) L'encours DCL/NPU/PPE de Protide doit être par ailleurs être ajusté en fonction des informations collectées en matière de cessions temporaires :
  - déduction des encours de titres reçus en pension livrée (encours TRP) ;
  - ajout de l'encours de titres donnés en pension livrée (encours TDP) ;
  - ajout de l'encours de titres prêtés (encours TPR).
- e) Coté comptable, il est nécessaire d'ajouter les titres de participations et les parts dans les entreprises liées aux encours des autres portefeuilles.

La table de synthèse peut présenter la structure suivante (d'autres présentations peuvent bien entendu être envisagées, en fonction du degré de détail souhaité) :

**Actif :**

<b>Protide PR03</b>	DCL + PPE	- TRP	+ TDP	+ TPR	<b>Total</b>
Actions					
OPCVM					
TIC					

<b>Surfi</b>	Code de nomenclature Surfi Tableaux : Titre_PTF(a) / M_TITPRIM(b)		<b>Total</b>
<b>Titres à revenu variable :</b>			
Actions	S03_0680, S03_0930 S04_0270		
OPCVM	S03_0710, S03_0720, S03_0950, S03_0960.		
Autres titres à revenu variable	S03_0690, S03_0970.		
<b>Titres à revenu fixe :</b>			
TIC	S03_0570, S03_0580, S03_0590, S03_0600, S03_0610, S03_0620, S03_0630, S03_0640, S03_0650, S03_0830, S03_0840, S03_0850, S03_0860, S03_0870, S03_0880, S03_0890, S03_0900, S03_0910, S03_1040, S03_1050, S03_1060, S03_1070, S03_1080, S03_1090, S03_1100, S03_1110, S03_1120.		

(a) Portefeuille de transaction exprimé en valeur de marché.

(b) Portefeuilles de Placement et d'investissement exprimés en valeur de marché.

Si l'établissement n'est pas soumis à remise du tableau M\_TITPRIM, les données Protide sont rapprochées des tableaux Titre\_PTF (à la valorisation près).

La distinction entre actions cotées ou non s'effectue à partir des nomenclatures S03\_0070 et S04\_0260 (Titres admis aux négociations sur un marché réglementé – Actions et Parts dans les entreprises liées, titres de participation, autres immobilisations financières admis aux négociations sur un marché réglementé).

Si l'établissement n'est pas soumis à remise du tableau TITRE\_PTF et M\_TITPRIM, le rapprochement s'effectue avec le tableau SITUATION (à la valorisation près et toutes natures d'instrument) :

<b>Libellé Surfi</b>	Code de nomenclature Surfi Tableau : SITUATION
Titres de transaction	S03_0460
Titres de placement	S03_0750
Titres de l'activité de portefeuille	S03_0770
Titres d'investissement	S03_0980
Parts dans les entreprises liées, titres de participation, autres immobilisations financières et appels de fonds	S04_0250

Compte-tenu des écarts de valorisation, la cohérence et non l'égalité entre ces deux données est recherchée.

**Passif :**

<b>Protide PR03</b>	<b>Libellé Surfi</b>	Code de nomenclature Surfi Tableau TIT_PTF	Code de nomenclature Surfi Tableau M_SITMENS Répartition par résidence M_SITMENS
ADT	Autres dettes de titres	S03_2090	
MCI	Opérations de contrepartie et autres opérations de marché	S03_2070	
DTE	Dettes sur titres empruntés	S03_2080	
TOTAL	TOTAL		S_03_1870

□ **Cessions temporaires :**

<b>Protide PR03</b>	<b>Libellé Surfi</b>	Code de nomenclature Surfi Tableau : SITUATION
TDP (a)	Titres donnés en pension livrée	S03_1930
TRP (b)	Titres reçus en pension livrée	S03_0110

- (a) En cas de titres mis en garantie et enregistrés en hors-bilan dans SURFI,  
Encours Protide  $\leq$  S03\_1930 + S09\_0490 (engagements donnés du hors-bilan de SITUATION).
- (b) En cas de titres reçus en garantie et enregistrés en hors-bilan dans SURFI,  
Encours Protide  $\leq$  S03\_1930 + S09\_0500 (engagements reçus dans le hors-bilan de SITUATION).

<b>Protide PR03</b>	<b>Libellé Surfi</b>	Code de nomenclature Surfi Tableau TIT_PTF
TEP	Titres empruntés	S03_0300+S03_0410
TPR	Titres prêtés	S03_0200